



dette prêt datant de 2006

Par **marie1954**, le **06/05/2019** à **11:00**

bonjour

Travaillant en 2006, j'ai pu faire un prêt de 11500€ à malakoff mederic. J'ai été licenciée économique en 2008. L'assurance devait prendre en charge les échéances, ce qui n'a pas été le cas. Elle a pris en charge 1 tiers des échéances pour rapidement cesser tout paiement. Je devais payer le reste.

En 2011 une injonction de payer a été prononcée et puis plus rien. Malakoff s'est de nouveau manifesté en 2015, un plan d'apurement a été mis en place. Je n'ai pas pu l'honorer car je me suis retrouvée de nouveau sans emploi.

Aujourd'hui, j'ai l'huissier qui me réclame 11600€. Je verse tous les mois 300€ et la procédure continue. Je ne dois plus que 8000€ de capital. Les intérêts représentent le reste. Ils sont calculés depuis 2011. Est-ce légal ?

Que puis-je faire, est-ce qu'il y a prescription de cette dette. Je veux bien continuer à payer mais on me menace de saisie de mes meubles et de bloquer mes comptes bancaires.

Je vous remercie.

Bien cordialement,

Par **youris**, le **06/05/2019** à **11:22**

bonjour,

le jugement valant titre exécutoire prononcé en 2011 est valable 10 ans donc jusqu'en 2021.

mais chaque paiement interrompt le délai de prescription.

à la dette initiale s'ajoutent toujours les frais de recouvrement qui vont à l'huissier et les intérêts qui vont au créancier.

il revient donc moins coûteux pour le débiteur de rembourser, quand il le peut, rapidement sa dette.

à part négocier avec votre créancier et/ou son huissier, je ne vois pas de solution.

vous pouvez demander à un juge, un moratoire (délai de grâce) de 2 ans maxi, en application de l'article 1343-5 du code civil.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070721&idArticle=LEGITEXT000006070721>

sans oublier la procédure de surendettement.

salutations